

Ministère de la Métropole

**Rapport
annuel
1996-1997**

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Direction des affaires publiques et institutionnelles du
ministère de la Métropole.

Cette édition a été produite par
les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-17941-6
ISSN 1480-3712

© Gouvernement du Québec, 1997

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction même partielles sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel du ministère de la Métropole pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1997.

Ce rapport dresse le bilan des activités du ministère au cours de sa première année d'existence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Le ministre d'État à la Métropole,

Robert Perreault

Montréal, novembre 1997

Monsieur Robert Perreault
Ministre d'État à la Métropole
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Métropole* (1996, chapitre 13), j'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel du ministère de la Métropole pour l'année financière 1996-1997.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

Jacques-Yves Therrien

Montréal, novembre 1997

TABLE DES MATIÈRES

Le profil de la métropole 9

Son territoire 11

La mission 13

Les principaux enjeux 15

Les grands objectifs 17

Les faits saillants 19

L'organisation administrative 21

La Direction des affaires publiques et
institutionnelles 21

La Direction du développement et des projets 21

La Direction de l'organisation territoriale 21

La Direction des relations gouvernementales 21

La Direction des transports et
des infrastructures 21

Le Secrétariat et l'administration 21

L'organigramme 23

Les principales réalisations 25

Les organismes relevant du ministre 31

Annexe : La carte de la métropole 32

Le profil de la métropole

La métropole en un coup d'œil !

- 47 % de la population québécoise ;
- le territoire le plus urbanisé du Québec ;
- le principal foyer d'expression du cosmopolitisme urbain ;
- la plus forte concentration des institutions et industries culturelles du Québec ;
- quatre grandes universités en plus d'une vingtaine d'institutions d'enseignement postsecondaire et technique ;
- 450 centres de recherche privés et publics ;
- plus de 80 consulats ;
- plus de 50 organisations internationales ;
- une masse critique de sièges sociaux, un carrefour pour les décideurs ;
- près de la moitié des expéditions manufacturières québécoises ;
- leader mondial en télécommunications ;
- la plus forte intensité en emploi de haute technologie dans des grandes agglomérations d'Amérique du Nord ;
- plus de la moitié de la production canadienne de l'industrie de l'aérospatiale ;
- un pôle touristique majeur pour les visiteurs de partout au Québec et au monde ;
- des grands festivals d'envergure internationale ;
- le port de Montréal vient au premier rang des ports à conteneurs sur la côte est nord-américaine, en ce qui concerne le marché de l'Atlantique Nord.

Son territoire

La métropole, le cœur du territoire le plus urbanisé du Québec

La métropole, ce sont 111 municipalités locales réparties dans une communauté urbaine et 16 municipalités régionales de comté, comprises en tout ou en partie dans l'agglomération métropolitaine (*voir en annexe la carte de la métropole et les municipalités comprises dans son territoire*).

Le territoire de la métropole n'est pas un choix dû au hasard. Il correspond à celui délimité pour le recensement de 1996 par Statistique Canada. Il se fonde sur une notion objective, internationalement reconnue et utilisée, à savoir la notion de région métropolitaine de recensement (RMR).

Son noyau urbain centré sur l'île de Montréal et sa périphérie immédiate est l'un des plus denses en Amérique du Nord.

La mission

Le ministère de la métropole, un moyen efficace de canaliser les actions

La *Loi sur le ministère de la Métropole* (1996, chapitre 13), entrée en vigueur le 20 juin 1996, consacre la naissance du ministère de la Métropole, le premier ministère à vocation territoriale de l'histoire politique du Québec.

Le préambule de la loi souligne la reconnaissance par le gouvernement du Québec du rôle déterminant de l'agglomération montréalaise dans la vie québécoise :

- «**CONSIDÉRANT** que Montréal, en raison de sa situation stratégique sur le Saint-Laurent, qui en faisait un point de rencontre entre l'Europe et l'Amérique du Nord, était appelé à jouer un rôle primordial dans le développement économique, culturel et social du Québec ;
- **CONSIDÉRANT** que Montréal et sa région constituent une métropole, lieu privilégié de production et d'échange économiques et culturels ;
- **CONSIDÉRANT** que la croissance économique du Québec et l'épanouissement de sa culture sont indissolublement liés à sa métropole et que les acteurs économiques, culturels et sociaux doivent être mobilisés pour lui donner un nouvel essor ;
- **CONSIDÉRANT** que la contribution de la métropole est essentielle au progrès du Québec dans toutes ses spécificités et que des actions appropriées doivent être entreprises pour accélérer et soutenir son développement ;
- **CONSIDÉRANT** qu'un ministère de la Métropole apparaît comme un moyen efficace de canaliser et d'harmoniser ces actions. »

Le ministère de la Métropole a pour mission de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole et d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement.

Pour remplir sa mission, le Ministère joue un rôle de catalyseur et de rassembleur pour la promotion des intérêts de la métropole. Il favorise la concertation entre tous les partenaires métropolitains tant du secteur privé que public, et ils sont nombreux :

- 111 municipalités représentées par 950 élus ;
- 16 municipalités régionales de comté (MRC) ;
- la Communauté urbaine de Montréal ;
- les 5 conseils de développement régionaux, soit celui de l'île de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et la Société montréalaise de développement ;
- 3 sociétés et 12 conseils intermunicipaux de transport ;
- 31 commissions scolaires ;
- plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ;
- le gouvernement fédéral ;
- les entreprises, les institutions d'enseignement, celles liées au monde de la culture, les associations de gens d'affaires, les syndicats, les chambres de commerce, les sociétés de développement, etc.

Le Ministère a aussi pour fonction de veiller à la cohérence des activités gouvernementales sur le territoire de la métropole, de s'assurer que les intérêts de la métropole sont bien considérés tout au long du processus décisionnel du gouvernement et de ses ministères et organismes. Il conseille donc le gouvernement et ses ministères sur toute question relative à la métropole et formule des avis aux ministères et au Conseil exécutif sur toute mesure susceptible d'avoir un impact sur la métropole.

Il assure la coordination et la cohérence des actions des divers paliers de gouvernement en vue d'une plus grande efficacité, et ce, avec l'ensemble des partenaires locaux.

Enfin, il élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques favorables à l'épanouissement de la métropole et supervise leur réalisation.

Les principaux enjeux

S'attaquer au cœur des problèmes

- **La vitalité de l'économie métropolitaine** dépend de la cohérence de ses structures, de la cohésion de ses intervenants et de la capacité des divers partenaires socio-économiques à se doter des moyens adéquats de soutien à l'initiative.
- **Une croissance urbaine équilibrée et un cadre de vie fonctionnel et viable** pose le défi d'un aménagement plus rationnel et d'une organisation efficace des transports et autres services publics mieux adaptés aux caractéristiques du territoire urbanisé.
- **Un développement social harmonieux** suppose l'instauration de conditions propices à l'accroissement de la capacité de prise en charge des citoyens et citoyennes de même que des interventions concertées sur les principaux déterminants de la qualité de vie des citoyens de la région métropolitaine.
- **L'organisation efficace et le financement équitable des fonctions métropolitaines** nécessitent une révision de la fiscalité, une clarification des responsabilités et un partage fonctionnel des rôles ainsi qu'une simplification des structures dans un cadre et des structures politiques appropriés.

Les grands objectifs

Un ministère à grandes visées

- Soutenir l'essor économique de la région métropolitaine en pilotant des projets ou en participant à des initiatives de développement économique, touristique et culturel.
- Favoriser un développement social plus harmonieux.
- Encourager une plus grande concertation des acteurs privés et publics.
- Participer à la simplification des structures.
- Se doter de cadres d'intervention en matière d'aménagement du territoire et de transport.
- Contribuer à la promotion de la métropole et assurer son rayonnement.

Les faits saillants

Un tout nouveau ministère à vocation unique participe avec les partenaires métropolitains à la relance de la métropole

- Création du ministère de la Métropole le 20 juin 1996. Mise en place d'une structure organisationnelle souple et légère et constitution des équipes pouvant travailler dans certains champs d'action prioritaires comme les transports et les infrastructures, l'organisation territoriale, le développement économique et la promotion de la métropole.
- Création du Fonds de développement de la métropole de 100 millions de dollars pour soutenir des initiatives ayant des effets structurants sur l'économie et créatrices d'emplois.
- Participation au Sommet sur l'emploi et l'économie et au suivi des décisions qui ont un impact sur la métropole.
- Coordination de la mise sur pied d'un guichet d'accueil à l'intention des employés stratégiques qui viennent travailler à Montréal.
- Création d'un fonds de partenariat touristique dans les régions touristiques de Montréal et de Laval. Financé par une taxe régionale de 2 \$ par nuitée, le Fonds vise à soutenir les efforts de promotion de l'industrie touristique.
- Modifications au Programme d'aide au financement des entreprises pour soutenir les industries de la nouvelle économie et l'organisation de congrès internationaux.
- Contribution à l'expansion de l'industrie aérospatiale par le biais du Fonds de développement de la métropole, un des partenaires financiers du Fonds d'investissement du secteur aérospatial.
- Participation à l'élaboration d'un plan de marketing, en concertation avec les acteurs des secteurs public et privé, ayant pour objectifs de corriger les fausses perceptions et d'améliorer l'image du Québec et de la métropole à l'étranger.
- Consultation publique et dépôt du projet de loi n° 92 en vue de créer la Commission de développement de la métropole.
- Participation financière au démarrage de Montréal International, organisme voué au développement international de la région métropolitaine de Montréal.
- Contribution du Fonds de développement de la métropole pour la relance du Cosmodôme de Laval.
- Mise en place de l'Agence métropolitaine de transport dans la région de Montréal.
- Conclusion d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de Montréal et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal concernant le développement des arts, de la culture et des communications de l'île de Montréal, de façon à renforcer le rôle de Montréal comme métropole culturelle du Québec.

L'organisation administrative

Une structure de fonctionnement efficiente

La Direction des affaires publiques et institutionnelles

La Direction des affaires publiques et institutionnelles contribue à la réalisation des mandats du ministère et, à cette fin, planifie, coordonne, réalise et assure le suivi des activités d'affaires publiques et institutionnelles. Elle élabore des stratégies et des outils d'information, de communication et de rétroinformation en vue de contribuer au rayonnement de la métropole au Québec et à l'étranger.

La Direction assume la promotion institutionnelle du ministère et assure la diffusion des informations relatives aux politiques, programmes et activités du ministère auprès des intervenants de la région métropolitaine, des ministères et organismes gouvernementaux.

La Direction du développement et des projets

La Direction du développement et des projets intervient auprès des organismes publics et privés des secteurs économique, culturel et social pour assurer la réalisation d'initiatives favorisant une meilleure performance de la métropole au chapitre de l'économie et de l'emploi, dans une perspective de développement social harmonieux.

La Direction de l'organisation territoriale

La Direction de l'organisation territoriale s'intéresse à tout ce qui concerne l'organisation politique et administrative de la métropole, de même qu'à certains domaines où l'action des pouvoirs publics locaux et régionaux est significative.

Les efforts de la Direction se concentrent sur des questions, telles que la concertation ou la gestion métropolitaine, les structures municipales, leurs compétences et la fiscalité locale dans le contexte métropolitain, les équipements publics, l'aménagement du territoire et la gestion environnementale.

La Direction des relations gouvernementales

La Direction des relations gouvernementales s'assure que les intérêts de la métropole soient pris en considération dans le processus décisionnel du gouvernement et des ministères. En collaboration avec les autres directions du ministère, elle contribue à l'évaluation de toute question relative à la métropole et formule des avis sur les mesures ayant un impact significatif sur celle-ci.

La Direction des transports et des infrastructures

La Direction des transports et des infrastructures s'assure que les interventions significatives du gouvernement du Québec, de ses ministères et organismes, des municipalités et des organismes publics de transport se fassent en concertation et dans les meilleurs intérêts du développement économique et social de la métropole.

Dans la perspective d'un aménagement concerté du territoire, la Direction intervient dans la planification, la gestion et le développement des infrastructures, des réseaux et des services de transport de personnes et de marchandises.

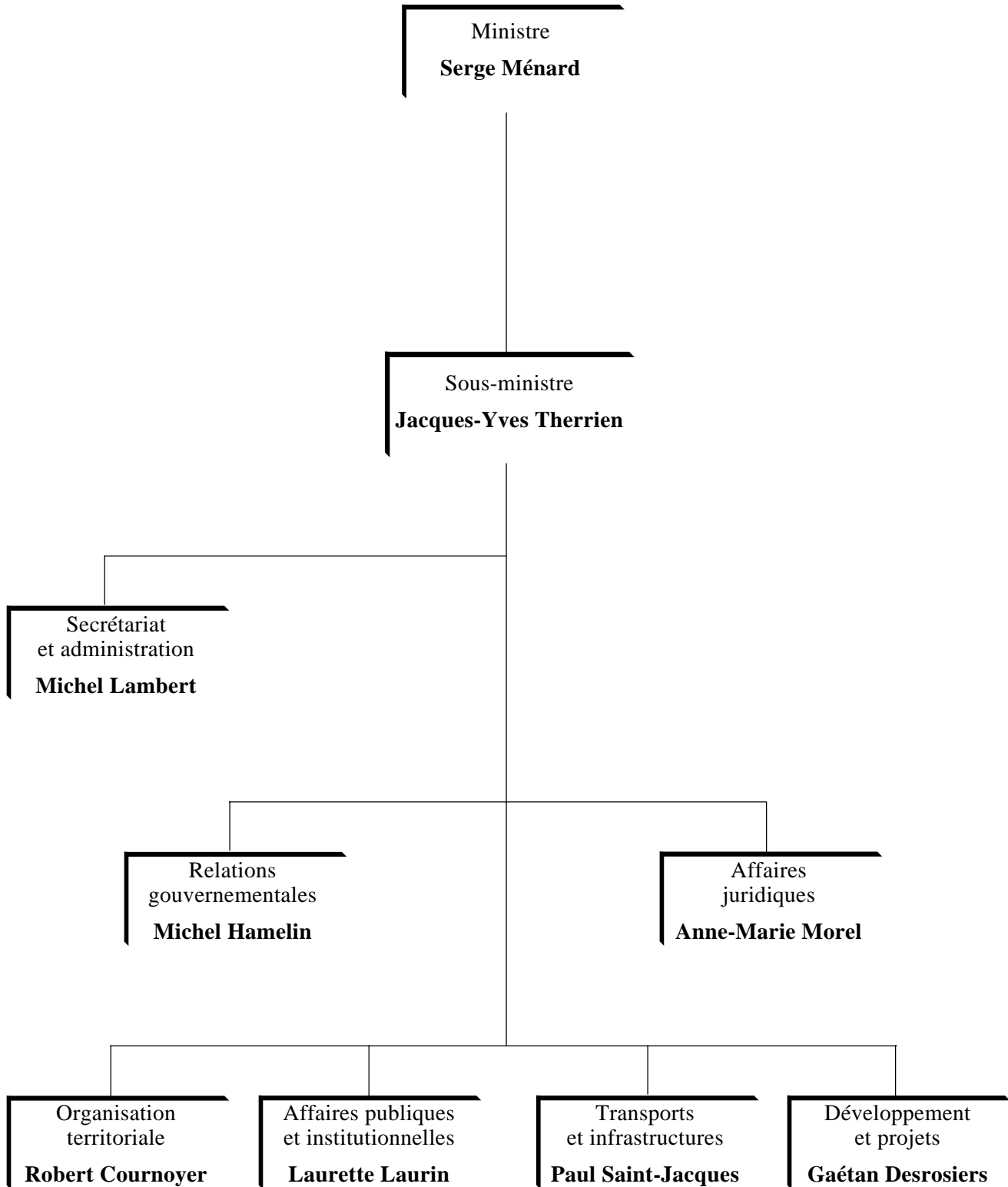
Le Secrétariat et l'administration

Le Secrétariat et l'administration soutient le Ministère dans la conduite de ses affaires courantes, dans la gestion des ententes de service en matière de ressources humaines, financières et informationnelles avec d'autres ministères ainsi que dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*.

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, AU 31 MARS 1997*	Nombre
Administrateurs d'État	5
Cadres	6
Professionnelles et professionnels	31
Fonctionnaires	33
Total	75

* Effectif autorisé par le Conseil du trésor.

L'organigramme, au 31 mars 1997



Les principales réalisations

Le ministère de la Métropole, un acteur clé du progrès de la métropole

Le ministère de la Métropole apparaît comme un levier politique essentiel à la canalisation et à l'harmonisation des actions susceptibles d'accélérer et de soutenir le développement de la métropole. Pour ce faire, le nouveau Ministère privilégie le partenariat entre tous les acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux.

Cette approche a commencé à porter fruit. Au sein de l'appareil gouvernemental, en collaboration avec les directions du ministère de la Métropole, des équipes de divers ministères sectoriels ont travaillé à la définition et à la mise en œuvre d'actions concrètes pouvant contribuer au développement de la métropole.

C'est ainsi que le ministre de l'Éducation a inclus un train de mesures visant spécifiquement à soutenir l'école montréalaise dans le plan d'action qu'elle a rendu public en février 1997. De même, la Politique de soutien au développement local et régional prend en considération la réalité métropolitaine dans les mesures proposées pour l'implantation des nouveaux centres locaux de développement sur le territoire. Pareillement, le ministère des Transports investira plus d'un demi-milliard de dollars, pour 1997-1998, dans la grande région de Montréal, dont 80 millions d'argent neuf pour la décongestion du réseau routier et la rénovation des premières stations du métro de Montréal.

D'autres acteurs – le milieu des affaires, les syndicats, le monde de l'enseignement et les groupes communautaires – se sont également engagés dans cette mobilisation pour donner un nouvel essor à la métropole. Cette mobilisation s'est traduite notamment lors du Sommet sur l'économie et l'emploi par l'émergence d'une vingtaine de projets d'investissements dans la métropole et par la création de Montréal International, qui a pour mandat de promouvoir la région de Montréal comme place d'affaires d'envergure internationale. Précisons que le Ministère a mis en place, avec l'appui de Montréal International, un guichet d'accueil visant à faciliter et à simplifier les démarches des travailleurs stratégiques.

Dans un autre ordre d'idées, en cours d'année, le Ministère a mis en place son propre site web sur Internet (<http://www.metropole.gouv.qc.ca>). Le site ministériel contient des renseignements de nature gouvernementale et institutionnelle. En outre, le Ministère s'apprête à réaliser un site web métropolitain en vue de promouvoir la métropole, d'assurer son rayonnement partout dans le monde et de favoriser la concertation des acteurs publics et privés. La mise en place de cet outil interactif est prévue pour la prochaine année.

Le ministère de la Métropole a voulu être présent partout chaque fois que les intérêts de la région métropolitaine le commandaient. Que ce soit en stimulant ou en pilotant des projets, ou encore en apportant son appui à des initiatives, le nouveau ministère a tenté de canaliser les efforts des secteurs privés et publics en faveur du développement de la métropole.

Un fonds pour soutenir le développement de la métropole

Le ministère de la Métropole s'est doté d'un programme d'aide financière à la relance de la métropole, nommé Fonds de développement de la métropole. Créé en septembre 1996 pour soutenir des initiatives à caractère métropolitain ayant un effet moteur en matière de développement économique, culturel ou social de la métropole, ce fonds dispose d'un budget de 100 millions de dollars.

De septembre 1996 au 31 mars 1997, le Fonds a supporté 29 projets innovateurs et structurants pour la métropole. L'aide financière totalise près de 2,9 millions de dollars. Le Ministère s'est également engagé à verser, au cours des trois prochaines années, quelque 15,7 millions pour ces mêmes projets, lesquels se répartissent selon le tableau qui suit.

Projets	Milliers de dollars
Organismes et événements internationaux	1 484,9
Organismes métropolitains	7 083,9
Entreprises	3 150,0
Équipements métropolitains	2 500,0
Industries culturelles	1 500,0
Total	15 718,8

Au nombre des projets retenus, citons à titre d'exemple celui d'Inno-centre, qui a pour objet d'aider au démarrage et à l'encadrement de nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe. Mentionnons aussi le projet de Plastiservices ayant pour but de soutenir le développement des entreprises dans le secteur de la plasturgie et celui du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui contribuera à développer une expertise québécoise unique au Canada en cette matière. Dans le domaine culturel, le Ministère a décidé d'investir près de un million de dollars annuellement pendant trois ans dans 10 grandes manifestations culturelles. Parmi les 10 grands événements retenus, mentionnons particulièrement le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, le Festival des Films du monde et les FrancoFolies de Montréal, qui attirent à eux seuls 450 000 touristes et entraînent des revenus de plus de 52 millions de dollars dans la métropole. Côté développement social, le Fonds soutient, entre autres, la consolidation du Centre international pour la prévention de la criminalité.

De plus, le Ministère a participé à la relance du Cosmodôme de Laval. Le ministre d'État à la Métropole a annoncé, en février 1997, un investissement de 2,5 millions de dollars sur une période de trois ans, soit l'équivalent des sommes en provenance de l'entreprise privée.

Globalement, la contribution du Fonds de développement de la métropole, ajoutée à d'autres programmes d'aide financière, a permis la création et le maintien de quelque 2 852 emplois. Soulignons également que ces projets entraînent des revenus globaux de 212 millions de dollars pour la région métropolitaine.

Le Sommet sur l'économie et l'emploi : d'importantes retombées pour la métropole

Au Sommet sur l'économie et l'emploi, des jalons importants ont été posés pour la relance de la métropole. Le groupe de travail sur la relance de la métropole, présidé par André Bérard, président du conseil et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada, avait pour mandat de convaincre les milieux d'affaires d'investir, de soutenir les projets publics ou conjoints qui ont des effets structurants sur l'économie et d'élaborer des propositions concrètes créatrices d'emplois. Le Sommet a engendré plusieurs projets féconds, générateurs d'emplois. Là aussi, le ministère de la Métropole a été très présent. Les équipes des diverses directions du Ministère ont participé activement à la préparation de ce sommet et au suivi des décisions. Et les résultats sont pro-

bants : on estime que les projets d'investissements privés et publics issus de ce sommet entraîneront la création de plus de 9 000 emplois dans la métropole.

Renforcer l'industrie aérospatiale

Une des premières retombées du sommet de l'automne 1996 est la création du Fonds d'investissement du secteur aérospatial. L'appui du fonds a permis de concrétiser six premiers investissements dans ce secteur totalisant plus de 30 millions de dollars. AlliedSignal Aérospatiale Canada a été la première à bénéficier d'un prêt de quatre millions de dollars sans intérêts du gouvernement du Québec. Son projet de modernisation de 20 millions créera une quarantaine de nouveaux emplois de haute technologie, en plus de consolider les 420 emplois actuels.

Soutenir les efforts de l'industrie touristique

Autre retombée du sommet : la création du Fonds de partenariat touristique. Ce fonds est financé par une taxe régionale de 2 \$ par chambre louée. Les partenaires touristiques de Montréal et de Laval bénéficient d'un budget de quelque 8,7 millions de dollars pour 1997-1998 en vue de soutenir leurs efforts de commercialisation et de promotion des attraits de la métropole à l'étranger.

Les partenaires de l'industrie touristique métropolitaine se sont fixé des objectifs ambitieux : générer des dépenses touristiques globales de près de 1,7 milliard de dollars d'ici à l'an 2000, soit une augmentation de 23,4 % par rapport à 1995. Ces dépenses additionnelles permettront d'augmenter à quelque 50 000 le nombre total d'emplois attribuables à l'activité touristique.

Des initiatives structurantes pour la relance de la métropole

D'autres projets issus du sommet ayant un impact significatif sur la métropole sont en cours de réalisation. Qu'on pense à la campagne de promotion pour convaincre des entreprises d'établir leur centre d'appels dans la grande région métropolitaine, au fonds de capital de risque pour les industries culturelles, aux programmes d'aide financière accordée aux entreprises de la nouvelle économie ou au projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Qu'on pense aussi au projet d'élaboration d'un plan de marketing visant à corriger les fausses perceptions et à améliorer l'image du Québec et de la métropole à l'étranger, auquel le ministère de la Métropole est étroitement associé.

De plus, lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, le ministre d'État à la Métropole et la

ministre responsable de l'autoroute de l'information ont annoncé leur intention de faire de Montréal un carrefour international des services électroniques et du multimédia. Un groupe de travail réunissant des intervenants des secteurs privé et public a alors été créé. Ce groupe de travail a pour tâche de formuler une série de pistes d'action à l'intention du gouvernement et des décideurs de l'industrie en matière de formation, de recherche et développement, de financement et de développement des marchés.

Premier rendez-vous métropolitain

Le 4 septembre 1996, le ministre d'État à la Métropole a rencontré ses nombreux et multiples partenaires métropolitains, dont les maires des 111 municipalités de la métropole et quelque 600 acteurs économiques et sociaux. Lors ce premier rendez-vous métropolitain, le ministre a fait part de ses trois grandes priorités d'intervention, à savoir la relance de l'économie de la métropole, le développement social, l'organisation métropolitaine et son financement. Il a également précisé son intention de mettre en place une commission de développement de la métropole. L'objectif: doter la métropole d'un lieu de pouvoir et de concertation qui réponde aux besoins et aux préoccupations du milieu.

La Commission de développement de la métropole

La création de la Commission de développement de la métropole a mobilisé une partie importante des énergies des équipes du ministère de la Métropole. Les 7 et 8 novembre 1996, le Ministère a tenu un forum de consultation sur la base d'un document de discussion intitulé «Vers une Commission de développement de la métropole¹». Ce document proposait trois hypothèses de travail ayant pour objet de susciter des échanges en vue de dégager un consensus sur le modèle de regroupement le plus favorable à l'exercice d'une nouvelle solidarité métropolitaine.

Quelque 90 mémoires ont été soumis lors du forum. L'exercice de consultation a permis de dégager des pistes de consensus au sein des leaders métropolitains. Sur la base de ces consensus, un projet de loi (n° 92) ayant pour objet de créer la Commission de développement de la métropole a été présenté en décembre 1996. Ce projet de loi a fait l'objet de consultations lors d'audiences publiques de la Commission parlementaire de l'aménagement

de l'Assemblée nationale en mars 1997. Suite à ces consultations, le ministre a présenté des modifications visant principalement les objectifs suivants:

- une reconnaissance accrue des élus municipaux;
- un rôle plus actif pour la Commission en matière d'aménagement du territoire et de transport;
- un pouvoir de recommandation sur la qualité de l'environnement dans sa globalité;
- une planification métropolitaine soumise à la consultation publique;
- une participation active du milieu agricole;
- des actions gouvernementales cohérentes.

La future Commission favorisera l'unité d'action des leaders métropolitains et leur permettra de s'entendre sur une vision d'avenir métropolitaine.

La métropole, pôle de développement

Afin de mieux comprendre la dynamique de développement de l'industrie de la santé, le ministère de la Métropole et la Ville de Montréal ont financé une étude visant à cerner les forces et les faiblesses de la région métropolitaine comme place d'affaires et à proposer un plan d'action pour faire de l'industrie de la santé un pôle industriel de premier plan pour la métropole.

En vue de permettre aux membres des communautés culturelles de contribuer à l'essor économique de la métropole, le Ministère a soutenu diverses initiatives visant à faciliter l'intégration économique des nouveaux arrivants. Au nombre des activités subventionnées, citons celle du CAMO-Immigrant pour l'intégration en emploi, la mise sur pied d'un service de soutien pour les investisseurs et gens d'affaires immigrants ainsi que les actions des associations de gens d'affaires des communautés culturelles de la métropole.

Le Ministère a aussi conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de Montréal et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal sur le développement des arts, de la culture et des communications de l'île de Montréal.

D'une durée de trois ans, l'entente prévoit des investissements de l'ordre de trois millions de dollars et aura d'importantes retombées sur le développement métropolitain. Mentionnons que plus de 60 000 personnes travaillent dans le secteur des arts,

¹ Ce document est disponible sur le site Web du ministère: <http://www.metropole.gouv.qc.ca>

de la culture et des communications dans la région métropolitaine, soit 60 % des emplois de ce secteur au Québec. Signalons également que 85 % des activités culturelles québécoises se réalisent à Montréal et représentent 5,5 milliards de dollars chaque année. L'entente aura pour effet de renforcer le rôle de Montréal comme métropole culturelle du Québec.

Par ailleurs, le Ministère a participé au comité, mis sur pied à la suite des tentatives de déménager la Bibliothèque nationale du Québec. Ce comité avait pour mandat d'étudier la complémentarité des activités de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Bibliothèque de Montréal. Le comité a remis son rapport à la ministre de la Culture et des Communications en juin 1996.

D'autres projets sont également en chantier. Des équipes du ministère travaillent notamment à la création d'un observatoire de la région métropolitaine fournissant des statistiques, des données et des analyses en vue de permettre aux décideurs de mieux suivre l'évolution d'indicateurs métropolitains.

Cohérence, concertation, coordination : trois mots clés

Un des rôles majeurs du ministère de la Métropole consiste à assurer la cohérence des actions gouvernementales de l'État québécois. Pour ce faire, le Ministère participe à tous les comités ministériels de coordination, aussi bien celui portant sur le développement économique et l'emploi, le développement social, l'éducation et la culture que celui qui traite des affaires régionales. Ainsi, il veille à une juste prise en considération des intérêts métropolitains à un moment stratégique et déterminant du processus décisionnel du gouvernement.

Au cours de l'année financière 1996-1997, le ministère de la Métropole a émis plusieurs avis formels sur des mesures ayant un impact significatif sur la métropole, avant qu'elles ne soient soumises pour décision au gouvernement. Le Ministère a porté à la connaissance des instances de coordination et du Conseil des ministres le point de vue de la métropole sur tous les dossiers importants et notamment sur les réformes en cours. Le Ministère a donné son avis, entre autres, sur les réformes de la sécurité du revenu, de l'éducation, notamment les orientations concernant l'école montréalaise et la mise en place des commissions scolaires linguistiques, sur la réglementation concernant la langue d'enseignement des personnes séjournant de façon temporaire au Québec, la politique de soutien au développement local et régional, la réforme de l'aide gouvernementale à l'habitation, la fiscalité et le financement des services publics, la réglementation du marché de

l'essence au Québec, les orientations de la politique énergétique du Québec.

Le ministère de la Métropole a participé également à l'élaboration de mesures et de décisions des ministères et organismes gouvernementaux touchant la métropole. Afin de mieux remplir son mandat de coordination des activités gouvernementales, le Ministère s'est donné deux objectifs prioritaires : intensifier ses relations avec les ministères dont l'activité est importante pour la métropole et faciliter la concertation entre tous les acteurs concernés tant privés que publics.

Parallèlement à son rôle de concertation gouvernementale, le Ministère est intervenu régulièrement auprès des divers acteurs métropolitains afin d'accroître la convergence des actions locales et régionales de la métropole. Il a multiplié les occasions de promouvoir la métropole et la concertation métropolitaine en participant à quelque 80 tribunes métropolitaines, en accordant diverses entrevues médiatiques et par la publication d'une vingtaine d'annonces publicitaires.

Enfin, considérant le rôle de Montréal au centre de l'agglomération métropolitaine, le ministère de la Métropole a été associé à l'élaboration des mesures concernant le partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Aménagement du territoire et organisation des transports : deux éléments essentiels du développement de la métropole

Le Ministère a participé activement aux travaux du comité interministériel chargé par le Conseil des ministres d'élaborer des orientations gouvernementales pour l'aménagement de la métropole. En février 1997, le ministre des Affaires municipales et le ministre d'État à la Métropole ont rendu publiques les grandes orientations que le gouvernement entend privilégier pour assurer une meilleure gestion de l'urbanisation dans la région métropolitaine de Montréal. Rappelons ces trois grandes orientations :

- privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et limiter l'urbanisation en périphérie de ces zones aux secteurs qui disposent déjà des infrastructures et services de base ;
- renforcer les pôles d'activités existantes, revitaliser le centre-ville et les quartiers anciens et améliorer la qualité de vie au centre de l'agglomération ;
- maintenir et améliorer les équipements, les infrastructures et les services collectifs existants et mieux contrôler les investissements publics.

Cette annonce constitue la première étape d'une démarche, dans laquelle s'inscrira la Commission de développement de la métropole, destinée à doter la métropole d'un cadre d'aménagement.

Le Ministère a également participé au processus d'analyse et de recommandation des projets touchant la région métropolitaine de Montréal dans le cadre de la prolongation du programme d'infrastructures Canada-Québec.

En matière d'organisation des transports, le ministère de la Métropole a contribué à la mise en place de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et à l'élaboration du plan stratégique de développement que doit soumettre l'AMT.

Les organismes relevant du ministre

Une agence métropolitaine pour une vision régionale du transport

Mise en place en mai 1996, l'Agence métropolitaine de transport exerce un rôle prépondérant dans le réseau métropolitain de transport des personnes. Elle a pour mission de soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport en commun, d'exploiter les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers.

Son ambition : des services de transport de personnes ajustés aux besoins des clients, efficaces, intégrés, attrayants, économiques, équitables et accessibles.

Innovatech du Grand Montréal, l'un des plus importants organismes de capital de risque

Constituée le 22 juin 1992, la Société Innovatech du Grand Montréal a pour mission de participer au rehaussement de l'innovation technologique sur son territoire. Elle couvre l'île de Montréal, l'île Jésus, une partie importante de la Montérégie et la région ouest du Québec. Innovatech est présente dans plusieurs champs d'activités de la technologie, notamment les secteurs des sciences de la santé, des technologies de l'information, de la mécanique, des télécommunications, de l'aérospatiale, de la métallurgie et de la chimie industrielle.

Depuis sa création, la Société a injecté plus de 192 millions de dollars dans une centaine de projets d'investissement totalisant plus de un milliard de dollars.

Le Palais des congrès de Montréal : en quête du marché des grands congrès

La mission du Palais des congrès de Montréal est de contribuer à l'essor de l'industrie touristique de la métropole. Sa vocation première consiste à attirer à Montréal des gens d'affaires, congressistes et visiteurs de l'extérieur du Québec pour la tenue de congrès, expositions, conférences et autres événements générateurs de retombées économiques.

Gérer et rentabiliser les installations olympiques : deux mandats essentiels

Créée en 1975, la Régie des installations olympiques a pour mandat d'achever et entretenir les divers sites du Parc olympique, ainsi que gérer et rentabiliser les installations existantes.

La Régie administre un vaste complexe immobilier, évalué à 1,4 milliard de dollars, et génère des retombées économiques de l'ordre de 104 millions de dollars annuellement. Par la taille et la superficie de ses installations, la diversité et la singularité de sa programmation, le Parc olympique constitue l'un des plus grands ensembles touristiques, sportifs, récréatifs et culturels en Amérique du Nord.

La carte de la métropole

Carte de la métropole

texte des municipalités

**«Il n’y aura pas de relance de l’économie québécoise
sans relance de l’économie montréalaise.»**

— Lucien Bouchard

Composition typographique : Compélec inc.
Achévé d'imprimer en novembre 1997
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville